

- GOUVERNANCE
« CORPORATE »

CHARTRE DE GOUVERNANCE GROUPE

- GOUVERNANCE
OPÉRATIONNELLE

SOMMAIRE

| | |
|----|--|
| 3 | Introduction |
| 4 | Les valeurs de Sonepar et sa philosophie |
| 6 | Gouvernance « Corporate » |
| 12 | Annexe Gouvernance « Corporate » |
| 13 | Gouvernance Opérationnelle |
| 18 | Annexe Gouvernance Opérationnelle |

INTRODUCTION

La Charte de Sonepar a pour but :

- d'affirmer des valeurs et une philosophie d'entreprise dont l'esprit guide le fonctionnement du groupe et inspire le comportement de ses acteurs, au-delà des règles et principes de gouvernance énoncés ci-après ;
- de décrire et de mettre en application des références communes au sein de l'organisation décentralisée de Sonepar en respectant le principe de subsidiarité : des responsabilités claires et établies à chaque niveau sans lacune ni redondance.

Cette Charte comporte deux Chapitres de Gouvernance, l'un de gouvernance dite « corporate », l'autre de gouvernance opérationnelle, dont l'esprit est guidé par les Valeurs et Philosophie du Groupe présentés en introduction.



LES VALEURS DE SONEPAR ET SA PHILOSOPHIE

Depuis qu'en 1969, les familles Coisne & Lambert ont confié à Henri Coisne la conduite d'un développement dans la distribution de matériels électriques, Sonepar est devenu un groupe de dimension mondiale, leader de son secteur, en quête permanente de croissance et de progrès. Il est resté sous le contrôle des familles grâce à la poursuite de leur entente et de celle de leur descendance, à la pérennité de leur engagement durable et à leur volonté affirmée d'un avenir commun avec Sonepar autour d'une ambition partagée : être « La Référence ».

Les actionnaires familiaux sont regroupés dans le Holding familial COLAM Entreprendre, dont le Président membre de la famille est également celui de Sonepar. Le Holding familial COLAM Entreprendre met en œuvre une politique de dividende raisonnable qui assure l'équilibre entre le développement de l'entreprise et la rémunération de l'actionnaire par les dividendes. Il définit les règles de sécurité qui encadrent la politique d'endettement. Il fixe le respect de ratios et des objectifs de performance exigeants. Il veille à ce que soit mise en œuvre une politique de prise de risques calculée pour garantir la pérennité du Groupe.

Les actionnaires familiaux entretiennent le lien qui les unit au Groupe de multiples façons.

Ils partagent la volonté de donner accès au capital aux équipes dirigeantes pour les associer à la valeur qu'elles contribuent à créer par la prise de risque en commun.

Les actionnaires salariés sont regroupés dans Sonepack, holding créé après Sonedis pour développer l'actionnariat salarié.

Ensemble, les actionnaires familiaux et salariés détiennent pour l'essentiel, via leurs holdings respectifs, le capital du Groupe pour le faire prospérer dans la durée et en partager les fruits. Convaincu que pour faire vivre ses valeurs, l'attitude de ses équipes est essentielle, Sonepar attend donc de ses dirigeants dans l'exercice de leur mission qu'ils :

- agissent et se comportent avec autrui comme ils aimeraient être traités ;
- évitent tout acte ou décision qu'ils ne pourraient assumer en public ;
- fassent la promotion de l'intégrité, entretiennent la motivation et récompensent la loyauté, l'efficacité, l'esprit d'initiative et l'esprit de service ;

- développent le sens du respect mutuel entre eux et l'entreprise.

En outre, Sonepar prône des principes de fonctionnement dont elle attend qu'ils soient mis en œuvre par tous les acteurs de la gouvernance :

- donner leur confiance tout en contrôlant ;
- partager l'idée que la responsabilité en matière de sécurité et de contrôle est l'affaire de tous. Ainsi, en cas de doute, ils demandent et vérifient avant d'agir ;
- comprendre que l'information est une source d'opportunités ou de risques pour le Groupe et qu'elle doit donc être partagée à bon escient et protégée ;
- s'interdire, à tout niveau et quel que soit sa fonction, d'utiliser son titre ou celle-ci pour s'assurer pour lui-même ou pour un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non, et faire part de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, avec le Groupe.



25 RUE D'ASTORG
75008 PARIS - FRANCE
TÉL. +33 (0)1 58 44 13 13
WWW.SONEPAR.COM